

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 05-04 du 10 septembre 2020

DISPOSITIFS DE REMOBILISATION SCOLAIRE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE 2020 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

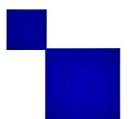
Vu sa délibération n°5-11 du 5 décembre 2019 relative aux actions pour la réussite scolaire – rentrée 2019-2020 – subventions en faveur du programme départemental « accompagnement des collégiens.nes temporairement exclu·e·s »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :

- 1 400 euros à la commune de Bondy pour son projet « Reconstitution de procès »,
- 2 300 euros à la commune de Dugny pour son projet « Remobilisons-nous ! »,
- 2 200 euros à la commune des Lilas pour son projet « Atelier de remobilisation scolaire »,
- 4 000 euros à la commune de Montreuil pour son projet « Rebond vacances d'automne »,
- 2 071 euros à la commune de Saint-Denis pour son projet « Projette-toi ! »,
- 4 000 euros à la commune de Saint-Ouen pour son projet « Destination succès »,
- 4 440 euros à l'association pour la prévention, la formation et l'accès au droit (AFPAD) pour son projet « Il était mille fois, fabrique ton conte »,



- 8 000 euros à l'association « Artis multimédia » pour son projet « Rattrapage du temps perdu et activités ludo-éducatives »,
- 10 000 euros à l'association « Passerelle pour l'intégration et l'insertion (P2i) » pour son projet « Remobilisation scolaire » ;

- PRESCRIT l'utilisation de la charte graphique du bel été solidaire et de l'apposition du logo type du Département sur tout document de communication relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.